

10 bonnes raisons de soutenir la Fondation de l'Avenir

Raison 1 : La Fondation de l'Avenir est la seule fondation, **exclusivement dédiée à la recherche médicale appliquée.**

La recherche médicale appliquée est le maillon essentiel entre la recherche fondamentale et l'application clinique. Elle est peu subventionnée et n'entre pas toujours dans les grands appels aux dons d'associations très médiatisés. La Fondation donne ainsi la priorité aux équipes de soins et reste proche des malades.

Raison 2 : La Fondation de l'Avenir ne perçoit **ni subvention publique, ni soutien privé de l'industrie pharmaceutique.**

Les ressources de la Fondation de l'Avenir sont entièrement privées et reposent principalement sur la générosité publique (dons et legs) et sur le soutien des partenaires de l'environnement mutualiste.

Raison 3 : Le conseil scientifique de la Fondation de l'Avenir **garantit une procédure de sélection de grande qualité et un suivi des projets très rigoureux.**

Tous les ans la Fondation lance un appel d'offres permettant aux équipes de recherche de présenter leurs dossiers. Des experts étudient et évaluent chaque dossier présenté au conseil scientifique de la Fondation. Ces projets sont ensuite soumis au conseil d'administration pour l'affectation des fonds. Ainsi, seulement 35 projets sont retenus chaque année, sur plus de 100 candidatures déposées. Les membres du conseil scientifique évaluent

également les projets lors de leur clôture. La Fondation ne délivre pas les fonds aux chercheurs, mais règle directement les factures nécessaires à la recherche. Cette procédure atypique permet à la Fondation de renforcer le contrôle de l'avancement des projets.

Raison 4 : La Fondation de l'Avenir a pour **point d'ancrage la Mutualité.**

Portée dès l'origine par une ambition commune des mutuelles de la Fonction Publique pour contribuer à soigner mieux et guérir plus vite, **la Fondation de l'Avenir est aujourd'hui insérée au cœur de l'ensemble de la Mutualité.** Elle dessine les pratiques médicales de demain, mais n'oublie pas les malades d'aujourd'hui, en conformité avec ses racines mutualistes.

La Fondation de l'Avenir est une concrétisation de la différenciation mutualiste en termes d'intérêt général et d'innovation pour tous.

Raison 5 : La Fondation de l'Avenir finance des projets dans plusieurs domaines de recherche, **ne privilégiant aucune pathologie par rapport à d'autres.**

La santé est une cause prioritaire pour nos concitoyens, quelle que soit la maladie, ou le handicap. C'est pourquoi, la Fondation de l'Avenir finance des projets dans des domaines aussi variés que les maladies cardiovasculaires, le cancer, les maladies neurologiques, les handicaps physiques, visuels ou auditifs...

Raison 6 : La Fondation de l'Avenir garantit **la bonne utilisation des dons et des soutiens des partenaires.**

La Fondation de l'Avenir est membre agréé du Comité de la charte. Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Depuis près de 20 ans, le Comité a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte que les organisations agréées s'engagent à respecter. Le Comité en contrôle l'application.

Raison 7 : La Fondation de l'Avenir a **contribué à des découvertes majeures.**

La Fondation de l'Avenir a soutenu plus de 700 programmes de recherche depuis sa création. La stimulation cérébrale profonde pour le traitement de la maladie de Parkinson mise au point en 1992 est un exemple de technique chirurgicale, aujourd'hui appliquée à plus de 40 000 patients dans le monde entier. Des découvertes dans de nombreux domaines ont eu lieu avec le concours de la Fondation de l'Avenir depuis 20 ans.

Raison 8 : La Fondation de l'Avenir **rend compte des projets financés.**

Chaque année la Fondation de l'Avenir organise avec des partenaires mutualistes des rendez-vous scientifiques durant desquels les chercheurs présentent leurs recherches et les résultats obtenus grâce au soutien de la Fondation de l'Avenir.

Raison 9 : La Fondation de l'Avenir est **reconnue d'utilité publique depuis 1988 et permet la défiscalisation.**

60% d'un don réalisé par une entreprise est déductible de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. La réduction d'impôts sur le montant excédant ce plafond est reportable sur les 5 années suivant celle du don.

Raison 10 : La Fondation de l'Avenir a **le statut de Fondation relais depuis 1992.**

La Fondation de l'Avenir abrite 4 fondations ayant des missions proches des siennes, afin d'aller encore plus loin dans le soutien de projets au bénéfice des patients.

10 bonnes manières de soutenir la recherche médicale appliquée

Manière 1 : Etre partenaire d'un événement de mobilisation

La Fondation de l'Avenir dispose de deux rendez-vous de mobilisation.

Les Journées de l'Avenir :

Ce week-end de mobilisation est organisé en partenariat avec **la Ligue Nationale de Basket** et se déroule au printemps. A l'occasion de matchs de basket Pro A et Pro B (18 matchs, 18 villes), **la Fondation sensibilise les citoyens à la nécessité de soutenir la recherche**. Les partenaires mutualistes locaux se joignent à la Fondation pour organiser un rendez-vous scientifique ou pour remettre un chèque à l'occasion d'un match. La Fondation s'entoure également de partenaires mutualistes nationaux, présents lors du match parisien.

Urgence Cancer :

Il s'agit de la campagne d'automne de la Fondation. Pendant 2 mois, la Fondation interpelle le public pour collecter des fonds en faveur de la recherche pour le cancer. En marge des mailings de sollicitation de donateurs, la Fondation organise **des rendez-vous scientifiques avec ses partenaires et recueille leurs soutiens financiers**.

La Fondation de l'Avenir propose aux partenaires d'événements de mobilisation, une large palette de supports sur lesquels sont valorisés les soutiens (news letter, affiches, flyers...).

Contact : Fabienne Duboscq, fduboscq@fondationdelavenir.org, 01 40 43 23 79

Manière 2 : Soutenir une équipe de recherche en région

La Fondation de l'Avenir soutient des projets de recherche partout en France et peut proposer à une mutuelle de monter un partenariat très local autour d'une équipe de recherche. **Ainsi, pour 10 000 à 20 000€ (en fonction du projet à soutenir), une mutuelle peut devenir partenaire exclusif**. Ce soutien peut être médiatisé à l'occasion d'un rendez-vous scientifique (conférence, café-Avenir-recherche,...) organisé spécialement pour le partenaire. La liste des projets à soutenir est connue début juillet.

Contact : Fabienne Duboscq, fduboscq@fondationdelavenir.org, 01 40 43 23 79

Manière 3 : Soutenir une thématique de recherche sur 3 ans

Des partenaires issus du monde de la mutualité s'engagent auprès de la Fondation par période triennale. Le conseil d'administration du partenaire choisit **une thématique de recherche à soutenir pendant trois années**. La Fondation s'engage alors à présenter chaque année au partenaire des projets en lien avec la thématique désignée dans la convention. Le partenaire peut se prévaloir de ce partenariat exclusif et organiser des conférences médicales sous l'égide de la Fondation (qui prend en charge le contenu scientifique en ayant recours au réseau de chercheurs soutenus.). L'enveloppe budgétaire pour ce type de partenariat est de **20 000 à 30 000€**.

La Fondation de l'Avenir propose aux partenaires une large palette de supports sur lesquels sont valorisés les soutiens pendant les trois années (newsletters, affiches, flyers...).

Contact : Fabienne Duboscq, fduboscq@fondationdelavenir.org, 01 40 43 23 79

Manière 4 : Créer une bourse, un prix

Des partenaires peuvent être tentés de créer un prix ou une bourse pour soutenir et encourager des chercheurs. La Fondation met en place la procédure de **sélection de l'équipe et organise avec le partenaire une remise officielle du soutien financier à l'équipe lauréate**.

Exemple : En 2009, la Mutualité Française a créé avec la Fondation de l'Avenir, la Bourse de recherche clinique mutualiste.

Contact : Fabienne Duboscq, fduboscq@fondationdelavenir.org, 01 40 43 23 79

Manière 5 : Proposer un produit partage à ses adhérents

Un partenaire peut créer un produit partage, une offre spéciale ou un parrainage **en direction de ses adhérents afin de générer des fonds destinés à la recherche**.

Exemple : en 2008, la Banque Fédérale Mutualiste de la région Toulousaine a proposé à ses nouveaux clients une opération Fil Bleu. Pour chaque nouveau compte ouvert, la BFM a reversé 30 à 60€ au profit de la Fondation afin de soutenir des projets de recherche de la région.

Contact : Virginie Maujean, vmaujean@fondationdelavenir.org, 01 40 43 23 77

Manière 6 : Souscrire à Avenir-Partage

Le Fond Avenir Partage géré par Ofivalmo en partenariat avec la Banque Française et la Banque Fédérale Mutualiste, répond à un double objectif : il permet d'assurer l'optimisation des performances financières tout en garantissant la sélection d'un portefeuille de valeurs d'entreprises notées sur leur engagement en terme d'Investissement Socialement Responsable avec prise en compte de critères extra financiers (relations humaines dans l'entreprise, relations avec la société civile, relations avec l'environnement, respect de la déontologie). La Fondation de l'Avenir souhaite ainsi sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'économie sociale à un produit construit sur des valeurs de respect, d'engagement et d'humanité et de plus permettant de soutenir une grande cause : le progrès médical. Le Fonds Commun de Placement (Avenir Partage ISR) contribue au financement de la Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale appliquée, grâce à un don réalisé une fois par an, lors de la mise en distribution d'une partie des revenus du FCP. Ce don représente au maximum **2% de la valeur liquidative du FCP** au moment du détachement du coupon. Le souscripteur bénéficie alors d'un **crédit d'impôt égal à 60% du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires**. Devant les besoins croissants de la recherche médicale, le fonds Avenir Partage ISR constitue un complément considérable pour les ressources de la Fondation de l'Avenir.

Contact : Dominique Letourneau, dletourneau@fondationdelavenir.org, 01 40 43 23 80

Manière 7 : Prêter ses fichiers d'adhérents

Chaque année, plusieurs mutuelles acceptent de prêter leurs fichiers d'adhérents afin que la Fondation puisse **recruter de nouveaux donateurs**. Chaque partenaire dispose de son logo sur les enveloppes des courriers destinés à leurs adhérents. Pour continuer de financer en moyenne 35 projets de recherche par an, la Fondation doit recruter 7500 nouveaux donateurs chaque année. Le prêt de fichier est donc particulièrement précieux pour la Fondation. Le prêt est réalisé après signature d'une convention, établie dans le respect des obligations CNIL.

Contact : Virginie Maujean, vmaujean@fondationdelavenir.org, 01 40 43 23 77

Manière 8 : Devenir « relais militant »

La Fondation de l'Avenir a besoin du soutien des mutuelles pour se faire connaître. Ainsi, chaque année elle peut compter **sur les réseaux d'informations de ses partenaires pour diffuser ses messages**. Les mutuelles qui ont choisi de devenir des relais militants proposent gracieusement :

- Des insertions **d'annonces presse** et/ou de rédactionnels dans les publications destinées aux adhérents
- Des insertions de **bannières** et/ou de rédactionnels sur leur site internet
- **D'affichage**
- De représentation lors **d'assemblées générales ou conférences** (Asilage de documentation, stand, intervention d'un chercheur...)

Ce type de soutien permet notamment à la Fondation de l'Avenir d'annoncer ses événements et de faire connaître les travaux des chercheurs qu'elle soutient.

Contact : Armelle Genuit, agenuit@fondationdelavenir.org, 01 40 43 23 78.

Manière 9 : Faire un don ou monter une opération de collecte

Les partenaires de la Fondation de l'Avenir peuvent soutenir la recherche en faisant un don (donnant droit à une défiscalisation) ou en organisant une action de collecte au profit de la Fondation. **Cette action peut être réalisée en direction des adhérents, mais également des salariés**. La Fondation de l'Avenir propose à ses partenaires d'organiser un événement lors de la remise du don ou des fonds récoltés. Cet événement est relayé dans ses supports de communication.

Contact : Fabienne Duboscq, fduboscq@fondationdelavenir.org, 01 40 43 23 79

Manière 10 : Faire abriter sa fondation par la Fondation de l'Avenir

Depuis 1992, la Fondation de l'Avenir est habilitée à abriter des Fondations ayant des buts voisins aux siens. **Les mutuelles qui souhaitent créer de manière souple une Fondation**, peuvent faire appel à la Fondation de l'Avenir, qui prendra en charge la création, la gestion et la mise en œuvre des missions sociales.

Contact : Dominique Letourneau, dletourneau@fondationdelavenir.org, 01 40 43 23 80